



## Séance ordinaire du Conseil Général du 21 septembre 2023

Madame Kadem Guex, Présidente, ouvre la séance à 20h02

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N°16/2021-2026 concernant l'arrêté d'imposition 2024. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Préavis municipal N°17/2021-2026 relatif à la validation de la délégation de compétence dans le cadre de la vente d'appartements dans le bâtiment de la Laiterie. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
7. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
8. Divers et propositions individuelles

### 1. **Message de la Présidente**

Madame Kadem Guex souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée et la remercie de sa présence.

Elle informe l'assemblée que Madame Marie-Laure Etienne ne sera pas présente ce soir. Elle est retenue pour une séance intercommunale.

Madame Kadem Guex rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire.

### 2. **Appel**

27 membres sur 59 sont présents (20 excusés, 12 absents).

Le quorum requis est atteint, le Conseil peut valablement avoir lieu.

### 3. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

La Présidente procède au vote et le Conseil accepte le procès-verbal à l'unanimité.

### 4. **Admission de nouveaux membres**

Aucune admission n'est demandée

### 5. **Préavis N° 16/2021-2026 concernant l'arrêté d'imposition 2024. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote**

Monsieur Cédric Dépraz procède à la lecture du préavis 16/2021-2026 et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 28 août 2023

- D'accepter de maintenir le taux d'imposition communal à 76% pour l'année 2024
- D'accepter de maintenir les autres impôts communaux à leur niveau actuel

## Rapport de la commission de Gestion et des Finances

Monsieur François Pidoux, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Claude Dizerens demande s'il y aura une influence sur les impôts communaux suite à l'annonce faite par la conseillère d'Etat Madame Dittli sur la baisse des impôts cantonaux. Il demande comment se déroule le mécanisme pour cet arrêté d'imposition, les communes doivent-elles suivre les directives du Canton pour baisser éventuellement cet impôt ou est-ce que les communes décident indépendamment ?

Monsieur Cédric Dépraz explique que pour le taux d'imposition, les communes choisissent leur taux indépendamment du Canton en fonction de leurs finances. Monsieur Cédric Dépraz informe que cette particule du point d'impôt est une chose nouvelle qui a été faite il y a quelques années et Monsieur François Pidoux en a justement parlé dans son rapport. Auparavant, il y avait une bascule de charges que le Canton nous enlevait et nous indiquait ce que cela représentait. En conséquence, il nous conseillait de baisser le point d'imposition, mais ce n'était qu'un conseil. Monsieur Cédric Dépraz n'a encore rien entendu de l'annonce de la conseillère d'Etat Madame Dittli. Le but du maintien du taux d'imposition est de permettre à la Municipalité de pouvoir payer les factures communales.

Monsieur Claude Dizerens évoque les conséquences de la future péréquation. Madame Kadem Guex-estime que les informations données par Monsieur Claude Dizerens sont très intéressantes mais que ce ne sont que des constatations et non des questions.

Monsieur Cédric Dépraz informe qu'il prend note des remarques et va faire le maximum afin de trouver une stabilité pour notre commune.

La Présidente rappelle la conclusion du préavis 16/2021-2026 concernant l'arrêté d'imposition 2024. Elle procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité

### **6. Préavis municipal 17/2021-2026 relatif à la validation de la délégation de compétence dans le cadre de la vente d'appartements dans le bâtiment de la Laiterie. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote**

Monsieur Pascal Rossy procède à la lecture du préavis 17/2021-2026 et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 21 août 2023

- De valider la délégation de compétence dans le cadre de la vente d'appartement dans le bâtiment de la Laiterie

La Présidente rappelle la conclusion du préavis 17/2021-2026 concernant la validation de la délégation de compétence dans le cadre de la vente d'appartements dans le bâtiment de la Laiterie. Elle procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

### **7. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil**

Madame Tiziana Corset communique qu'il y aura un culte à l'Eglise de La Chaux avec un baptême le 29 octobre 2023 à 10h00.

Elle informe qu'après quelques années d'absence, le mercredi 20 décembre 2023, aura lieu le Noël à l'Eglise avec les enfants de La Chaux organisé par le Préau du Veyron conjointement avec la soupe des fenêtres qui sera organisée le même jour sur le parvis de l'Eglise. Plus d'informations vous parviendront début novembre.

Monsieur Cédric Dépraz n'a pas de communication.

Madame Hélène Bolanz explique le déroulement des travaux. La mise en place des travaux a débuté. La route sera fermée du 2 octobre au 3 novembre 2023 et une déviation sera mise en place par Grancy. L'arrêt du bus MBC d'Ittens sera supprimé durant le temps des travaux. La route La Chaux - Senarclens sera uniquement autorisée pour les bus de ligne et les bus scolaires. La Municipalité a pris contact avec les personnes qui seront le plus impactées par ces travaux et a regardé avec eux pour des solutions.

Monsieur Denis Jotterand demande à quel endroit la route sera fermée. Comme il n'était pas présent au dernier Conseil, il souhaite savoir quel tronçon va être refait et si cela est nécessaire. Par la même occasion, il demande si les couvercles seront changés comme par exemple celui devant chez Madame Amélie Chanson.

Madame Hélène Bolanz informe qu'il s'agit du tronçon de route dans le contour qui est déformé et a subi des dégâts. Il est nécessaire de le refaire. Par contre, les couvercles ne sont pas prévus dans les travaux.

Monsieur Pascal Rossy spécifie que dans les travaux sont prévus d'enlever les fondations de la route, mais qu'il n'est pas prévu de changer les couvercles. Cela va dépendre des dépenses pour ces travaux. S'il est nécessaire, la Municipalité convoquera un Conseil extraordinaire pour des travaux supplémentaires. La route va être raclée depuis un peu plus haut que la ruelle des Italiens et jusqu'au rétrécissement direction Cossonay. Un bout de route a été offert par le Canton lorsque l'on a refait la modération du trafic en 2012 mais c'est un cadeau empoisonné. Ce bout de route n'a pas de fondation et l'on doit évacuer les enrobés dans une décharge particulière en Suisse allemande car elle a des HAP (composants naturels du charbon et du pétrole) à l'intérieur. C'est très polluant et on ne peut pas les réutiliser dans des enrobés futurs.

Monsieur Edouard Guex demande si la Municipalité a fait le nécessaire pour aviser de la fermeture de la route afin que les services de la poste, du CMS, urgences etc... puissent accéder à son quartier.

Madame Hélène Bolanz explique que le nécessaire a été fait auprès des services et qu'il aura l'autorisation d'emprunter le chemin de la Montanaire ainsi que le CMS ou autres services qui doivent se rendre dans son quartier.

Monsieur Edouard Guex demande une autorisation de passage-pour emprunter cette route pour qu'il n'y ait pas de problème s'il y avait un contrôle.

Messieurs Denis Jotterand et Claude Dizerens posent diverses questions techniques concernant l'enrobé, le nombre de centimètres qui va être enlever.

Madame Hélène Bolanz explique que cela va dépendre de ce qu'ils vont trouver en creusant mais elle va se renseigner auprès du bureau d'ingénieur.

Monsieur Thierry Rahm demande si l'armée va participer aux frais des travaux ou pas. La réponse est négative.

Madame Kadem Guex demande si une information va être développée pour le village autre que le pilier public.

Madame Hélène Bolanz se pose la question si vraiment il faudrait faire un tout ménage pour le village, elle va y réfléchir.

Monsieur Matthieu Besson demande si ces travaux auront un impact sur les horaires du bus pour les enfants qui vont à l'école ou pour les trains.

Monsieur Pascal Rossy nous informe que l'arrêt du bus reste et que l'arrêt d'Iltens est supprimé pendant les travaux. Les bus MBC ont testé depuis quelques temps le trajet qu'ils vont emprunter et il n'est pas nécessaire de changer les horaires.

Madame Béatrice Kunz demande s'il sera possible de prendre la petite route direction Grancy.

Monsieur Pascal Rossy explique que cette route est un chemin vicinal et il sera possible de croiser des convois agricoles donc elle risque d'être chargée mais pas interdite.

Monsieur Edouard Guex se demande si cela n'aurait pas été possible de faire une première moitié de route et après l'autre afin de ne pas devoir fermer pendant 1 mois.

Madame Hélène Bolanz explique que cela aurait coûté beaucoup plus cher.

Monsieur Pascal Rossy a un message de Madame Mary-Laure Etienne qui nous informe qu'elle a été élue au comité de Direction de l'ORPC (Organisation régionale de la protection civile).

Monsieur Pascal Rossy communique une information reçue de Monsieur Daniel Boegli. Le jumelage va organiser un voyage à Saou du 18 au 19 novembre 2023 pour la foire aux fruits d'hiver. Un trajet en car sera prévu selon les nombres de personnes inscrites avec-logement chez l'habitant. Des flyers sont à votre disposition mais des informations complémentaires vont suivre.

## **8. Divers et propositions individuelles**

Monsieur François Pidoux apporte des informations sur l'avenir de l'association La Chaux 2000 qui a de la peine à trouver du monde pour renouveler le comité; car personne ne s'est annoncé. Monsieur Raphaël Junod a démissionné de son poste de président pour différentes raisons et il n'est plus possible de gérer l'association car il ne reste que Monsieur Ken Riplinger pour gérer la caisse. La présidence est partagée conjointement entre Monsieur Raphaël Junod et lui-même. Donc il a été décidé de dissoudre l'association. Le comité s'est approché de la Fondation culturelle pour leur faire part de cette échéance et de voir avec la Fondation s'il y avait une possibilité qu'elle reprenne une des fonctions de l'association qui consistait de distribuer de l'argent à différentes sociétés comme le Préau du Veyron, les Pages musicales et les manifestations liées au théâtre. La Fondation s'est trouvée ouverte à cette proposition et va assumer le partage des dons jusqu'en 2024 selon ses critères.

L'autre problème rencontré est le matériel. Que va-t-on en faire ? Le vendre, le distribuer aux diverses sociétés du village ? Aucune solution n'a été trouvée.

La Municipalité a proposé de conserver ce matériel et d'en assurer l'entretien.

En conséquence, l'association La Chaux 2000 est mise en veille, le matériel reste dans les locaux et la Municipalité va le gérer.

La prochaine étape est l'assemblée générale en novembre ; une solution sera peut-être trouvée à ce moment-là.

Madame Kadem Guex demande qui fait partie de la Fondation Culturelle.  
Monsieur François Pidoux répond que Mme Tiziana Corset et Messieurs Jean-Marc Meylan, David Conne, Michel David et lui-même en sont membres.

Monsieur Raymond Magnenat constate que les informations du code des haies et des bosquets ne se trouvent plus au pilier public.

Monsieur Pascal Rossy informe que tout se trouve sur le site internet de la commune ou est à disposition au bureau communal. Mais le code qui traite les haies et bosquets a trop de pages pour l'afficher au pilier. Il va regarder pour trouver une solution pour qu'il soit à disposition de tout le monde. La Municipalité pourrait refaire une information à ce sujet dans un prochain La Chaux info.

Monsieur Denis Jotterand propose que la Municipalité envoie une lettre comme par exemple au Moulin car la haie envahit la route.

Monsieur Pascal Rossy explique qu'il y a un règlement communal. La Municipalité a le droit de faire faire les travaux aux frais du propriétaire. Il y a un règlement qui précise la hauteur, la distance par rapport à la route et le propriétaire est censé connaître ces directives. Si cela n'est pas fait dans les temps, la Municipalité a le droit d'intervenir pour entreprendre les travaux. Mais cela ne concerne que les chemins publics.

Monsieur Thierry Rahm communique que le théâtre de la Ruelle est en train de se transformer en château pour y accueillir la pièce de théâtre La Belle au bois pendant le week-end du 29 septembre au 1 octobre et du 6 au 8 octobre 2023 avec une mise en scène de Madame Hélène Bolanz.

Monsieur Roland Moll demande des nouvelles concernant l'association intercommunale de Vy-de-Mauraz car l'assemblée a voté pour des délégués-lors du dernier Conseil.

Monsieur Pascal Rossy informe que toutes les communes ont voté positivement et que les statuts sont à l'étude au Canton. L'assermentation devrait avoir lieu au mois de novembre 2023. L'association intercommunale devrait débuter début janvier 2024.

Madame Marie Gaillard informe qu'un concert aura lieu à la Grange à Nane le 6 octobre 2023 Lady Von Allmen Quintet avec la participation de Monsieur François Pidoux. Un invité surprise a été mentionné trop tard pour le mettre sur le flyer en la personne de Monsieur Maurizio Vioggi saxophoniste.

D'autre part, elle encourage vivement le déplacement à la foire aux fruits d'hiver car c'est très intéressant et très chaleureux.

Monsieur Pascal Rossy communique que la «fontaine de la honte» qui se trouvait au kilomètre entre La Chaux et Cuarnens a été déplacée à notre ancien réservoir et l'eau y coule. La Municipalité va regarder pour prévoir une inauguration mais pourquoi pas le faire en même temps que la fête des fontaines qui sera organisée l'année prochaine dans les hauts de La Chaux.

La Présidente lève la séance à 21h09

La Présidente  




La Secrétaire  
